

Comité de programmation du GAL du Pays Carcassonnais

Mardi 13 octobre 2026

Département du Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées Pays Carcassonnais – Gal du Pays Carcassonnais

13/10/2026

14h30

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le Comité de Programmation, dûment convoqué,
Se réunit au foyer
De Villarzel Cabardès
Date de la convocation : 30/09/26

Ayant pouvoir de vote dans le collège public : RIVEL Tamara, BAULU Cécile, ARIBAUD Jean-Louis, DHUMEZ Patricia, CLERGUE Philippe, COUSSEAU Rodolphe, LACUBE Claude, TURCHETTO Aurélien.

Quorum : 8/11

Ayant pouvoir de vote dans le collège privé : FERRIOL Marie-Chantal, DURAND André, CANO Stéphane, PECH Vincent, BALDY Bertrand, IZARD Patricia, DESSERPRIT Marie, THOMAS Dominique.

Quorum : 8/14

Sans pouvoir de vote : PUJOL André, MOREAU Françoise, BERNOUX Guilhem, ROUSSEL Isabelle, LAFON Valérie, MARAIRE Céline.

Ordre du jour :

1. Programmation des dossiers
2. Sélection de dossier
3. Point sur les maquettes financières
4. Point sur les porteurs de projet rencontrés depuis le 23 juin 2026
5. Questions diverses - Point sur le programme LEADER 2027- 2032

1. Programmation des dossiers

« MODERNISER L'OFFRE OENOTOURISTIQUE DU DOMAINE DES HOMS »

Montant total du projet : 44 291.74€

LEADER : 28 346.71€ / Carcassonne Agglo : 7 086.68€ / Auto financement : 8 858.35€

AVIS COTEC – COPROG : Avis favorable.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 16 personnes votantes : 8 personnes du collège public et 8 personnes du collège privé.

Le vote est favorable avec 16 approbations. Le projet « MODERNISER L'OFFRE OENOTOURISTIQUE DU DOMAINE DES HOMS » est donc programmé.

« PLAN DE COMMUNICATION » MAIRIE DE LASTOURS

Montant total du projet : 33 483.07€

LEADER : 21 429.16€ / CDC Montagne Noire : 2 678.65€ / Auto financement MOP : 2 678.64€ / Auto financement : 6 696.62€

AVIS COTEC – COPROG : Avis favorable.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 16 personnes votantes : 8 personnes du collège public et 8 personnes du collège privé.

Le vote est favorable avec 16 approbations. Le projet « PLAN DE COMMUNICATION » / Mairie de Lastours est donc programmé.

« VALORISATION SCENOGRAPHIQUE DE L'ABBAYE DE CAUNES MINERVOIS » MAIRIE DE CAUNES MINERVOIS

Montant total du projet : 35 954.75€

LEADER : 18 871.37€ / Département de l'Aude : 9 891.15€ / Autofinancement : 7 192.23€

AVIS COTEC – COPROG : Avis favorable.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 16 personnes votantes : 8 personnes du collège public et 8 personnes du collège privé.

Le vote est favorable avec 16 approbations. Le projet « VALORISATION SCENOGRAPHIQUE DE L'ABBAYE DE CAUNES MINERVOIS » / Mairie de Caunes Minervois est donc programmé.

« DEVELOPPEMENT DE « LA RITOURNELLE » SUR LA HALTE NAUTIQUE DE LAPRADE BASSE EN MONTAGNE NOIRE AUDIOISE »

Montant total du projet : 10 860.30€

LEADER : 6 929.16€ / CDC Montagne Noire : 1 732.29€ / Auto financement : 2 198.85€

AVIS COTEC – COPROG : Avis favorable.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 16 personnes votantes : 8 personnes du collège public et 8 personnes du collège privé.

Le vote est favorable avec 16 approbations. Le projet « DEVELOPPEMENT DE LA RITOURNELLE SUR LA HALTE NAUTIQUE DE LAPRADE BASSE EN MONTAGNE NOIRE AUDIOISE » est donc programmé.

« FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU GAL DU PAYS CARCASSONNAIS 2025 »

Montant total du projet : 122 646.24€

LEADER : 98 116.99€ / Auto financement : 24 529.25€

AVIS COTEC – COPROG : Avis favorable.

Afin de respecter la modalité de conflits d'intérêt, madame Tamara RIVEL, présidente du GAL du Pays Carcassonnais, ne votera pas.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 14 personnes votantes : 7 personnes du collège public et 7 personnes du collège privé.

Le vote est favorable avec 14 approbations. Le dossier « FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU GAL DU PAYS CARCASSONNAIS 2025 » est donc programmé

« FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU GAL DU PAYS CARCASSONNAIS 2026 »

Montant total du projet : 124 574.64€

LEADER : 99 659.71€ / Auto financement : 24 914.93€

AVIS COTEC – COPROG : Avis favorable.

Afin de respecter la modalité de conflits d'intérêt, madame Tamara RIVEL, présidente du GAL du Pays Carcassonnais, ne votera pas.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 14 personnes votantes : 7 personnes du collège public et 7 personnes du collège privé.

Le vote est favorable avec 14 approbations. Le dossier « FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU GAL DU PAYS CARCASSONNAIS 2026 » est donc programmé

2. Sélection de dossier

Création d'une œuvre artistique urbaine Phase 2 Les Vignerons de Voie Romaine

CONTEXTE GENERAL DU PROJET :

Lors du programme LEADER 2014/2023 du GAL du Pays Carcassonnais, les Vignerons de la Voie Romaine ont déposé un dossier de financement pour la réalisation d'œuvres artistiques sur les façades extérieures afin de donner un atout touristique supplémentaire à la cave mais aussi au village. Ce projet ayant été une réussite avec la mise en place de manifestations ludiques et gourmandes ayant en toile de fond les fresques, les coopérateurs souhaitent continuer l'aménagement.

Suite à l'engouement des coopérateurs (embellissement de leur outil de travail, augmentation de la fréquentation et donc du Chiffre d'affaires), des habitants et des nombreux visiteurs, les Vignerons de la voie romaine envisagent de faire réaliser des fresques sur 3 nouveaux murs de la cave coopérative de Villesèquelande Village de l'Arbre et du Canal du Midi (avec un avis favorable de l'ABF et de la commission Pôle Canal).

DESCRIPTIF DETAILLE DE L'OPERATION LEADER :

La prise en charge d'Artistes Street Art ainsi que le matériel : Karcher, nacelle, peintures... et l'hébergement/restauration des artistes pour la réalisation de fresques sur 3 murs de la cave coopérative située dans le centre du village de l'Arbre Villesèquelande et à proximité du Canal du Midi.

RESULTATS / EFFETS ATTENDUS DE L'OPERATION LEADER : Impact économique attendu

Les Vignerons de la Voie Romaine ont pu constater, après la création des œuvres murales en 2022, une nette augmentation du passage de visiteurs sur le site et une attractivité croissante de la part des habitants du village et alentours notamment lors des animations mises en place.

- ⇒ Avec la création de nouvelles œuvres, la coopérative espère augmenter l'affluence lors de ses manifestations estivales (FestiVin, FestiVendanges, Jeudi en Malepère). Les dernières éditions ont réuni 500 personnes sur le site, l'objectif est 700 personnes.
- ⇒ Cette mise en lumière nous permet d'espérer une croissance du chiffre d'affaires lié à nos produits conditionnés. Depuis 2022, nous avons déjà une progression de 74 470 cols à 149 000 cols. L'objectif est de 200 000 cols dès 2028.
- ⇒ La progression des ventes des produits conditionnés serait également liée à la mise à place d'un Wine Truck sur l'espace face aux murs supports du projet. Une projection de 20 K€ de CA annuel pour une activité uniquement en période estivale et qui permettra la création d'un emploi saisonnier.
- ⇒ Des visites de la coopérative, déjà nombreuses depuis 2022 (écoles, touristes Canal du Midi) vont être développées avec des propositions de dégustation au chai et à la boutique de Pezens. Ceci permettra de développer l'activité des points des ventes sur Villesèquelande et Pezens avec une progression annuelle attendu de 5%.
- ⇒ Internet et réseaux sociaux. Depuis 2022, une salariée de la coopérative a pour mission le développement de la communication sur les réseaux sociaux. Elle s'appuie souvent sur les œuvres artistiques ce qui augmente le nombre de suivi des posts. Les nouvelles œuvres vont nous permettre de faire progresser le nombre de followers et de fait les visites sur nos points de vente. Une progression de 10 % est attendu.
- ⇒ Facebook : 538 abonnés / Instagram : 100 = sept 2026

Plan de financement :

Montant total du projet : 79 013.70€

LEADER : 50 568.77€ / Carcassonne Agglo : 10 000.00€ / Mairie de Villesèquelande : 2 642.19€ / Auto financement : 15 802.74€

Critères de sélections

Principe de sélection	Critère de sélection	Eléments d'appréciation	Arguments
Promouvoir l'agritourisme, l'œnotourisme et l'agriculture en général comme des atouts identitaires fort de notre territoire.	Valorisation et maintien de l'identité du territoire (Paysages, patrimoine, savoir-faire, produits locaux)	- Aucune valorisation identitaire : 0 - Projet avec 2 thématiques de valorisation : 5 - Projet avec 4 thématiques de valorisation : 10	Valorisation des bâtiments de la cave qui correspondent à un patrimoine industriel Valorisation du fonctionnement du modèle coopératif Valorisation de l'Ormeau de Sully, du Canal du Midi, des produits locaux et des savoir-faire
	Dimension collective du projet	- Actions ne décroissant pas le Territoire (moins de 5 acteurs) : 0 - Actions promotionnant au moins 5 acteurs dans au moins 5 secteurs d'activités différentes : 5 - Actions promotionnant plus de 5 acteurs dans au moins 7 secteurs d'activités différentes : 10	Avec les manifestations FestiVin, FestiVendanges, Jeudi en Malepère, valorisation des produits de bouche (Food trucks, exposants, musiciens...), marché gourmand devant boutique (coquillages étang de Thau, Fromage chèvre GAEC du Soustrobe), vente paniers garnis (pâté, jambonneau, biscuits Gruissan, olives...)
	Impact territorial	- Pas d'appartenance à un réseau : 0 - Appartenance à 1 réseau d'acteurs : 5 - Appartenance à 2 réseaux d'acteurs : 10	IGP Vins de la Cité de Carcassonne, Pays d'Oc AOC Cru Cabardès Coopérative de 100 viticulteurs
Développer l'économie sur le Carcassonnais	Maintien ou création d'emplois	- Pas d'emplois salariés : 0 - Maintien d'au moins 1 emploi : 5 - Création d'emplois : 10	7 salariés
	Viabilité économique et sociale du projet	- Pas de présentation d'un prévisionnel comptable ou d'une analyse démontrant la viabilité du projet : 0* - Présentation d'une analyse démontrant la viabilité du projet : 5 - Présentation d'une analyse et d'un prévisionnel comptable : 10	Note économique dans dossier

Innover sur le Carcassonnais	Le projet est innovant au regard de l'existant	- Le projet n'est pas innovant en regard de l'existant : 0 - Le projet est innovant car il répond au moins à 2 des définitions proposées ci-dessous : 5 - Le projet est innovant car il répond à plus de 2 définitions proposées ci-dessous : 10	1/ Lien 2 secteurs différents : culture et viticulture 2/ Contribue à créer un réseau Street Art avec autres caves et quartiers prioritaires de la ville
Transition écologique et énergétique	Réduction consommation énergie, réduction et traitement des déchets, approche environnementale et biodiversité.	- Le projet comporte 1 action de transition : 0* - Le projet comporte 2 actions de transition : 5 - Le projet comporte à minima 3 actions de transition : 10	1/Démarche « Consign up » : toute la gamme Balade des sens (6 bouteilles) est conçue pour être réintégrer dans un cycle de réutilisation (Qualité du verre, du papier, du bouchage). 2/Mise en place de 100 kW de panneaux photovoltaïques sur les toits. Cette puissance nous permet d'autoconsommer toute l'année hors saison de vendages. Dossier conçu avec le SYADEN dans une optique de consommation collective : non vendu à EDF, mais proposé à des entreprises ou des particuliers voisins (dans un périmètre de 5 km max) à un prix très préférentiel.

Notation COPROG :

Afin de respecter la modalité de conflits d'intérêt, Monsieur TURCHETTO Aurélien, Maire de Villesèquelande, ne votera pas.

Pour respecter le double quorum au niveau des votes, il y aura 14 personnes votantes : 7 personnes du collège public et 7 personnes du collège privé.

Résultat du vote :

Votants	Notes	Votants	Notes
1	6.87	8	6.87
2	9.37	9	6.87
3	6.87	10	6.87
4	6.87	11	6.87
5	6.25	12	8.12
6	7.50	13	6.87
7	6.87	14	6.87
		Total	100
		14/	7.14

Rappel : Un projet dont la note finale moyenne serait en dessous de 4 sera automatiquement éliminé. Si celui-ci correspond à la stratégie du GAL, il pourra toutefois être retravaillé par le porteur de projet en fonction des préconisations du comité technique et du comité de programmation pour être présenté une nouvelle fois.

Avis des membres du COTEC / CORPOG : Avis favorable avec cependant 2 remarques : renforcer le lien entre boutique de Pezens et cave de Villesèquelande + ne pas abandonner le site Internet qui reste toujours aussi incontournable.

Suite au vote, le projet est approuvé à l'unanimité.

4. Point sur les maquettes financières

POUR FAIRE SIMPLE 😊			
Montant FEADER début de programmation		1 677 153,00 €	
	Solde maquette	Montant projets en cours	Montant Soldé
FA1 Développer une offre touristique structurante en lien avec l'identité particulière du Carcassonnais	74 838,42	438 918,28	39 667,24
FA2 Dynamiser les villages et leurs centres pour renouveler leur attractivité	15 006,72	404 282,56	0,00
FA3 Promouvoir les circuits courts et l'expérimentation dans la viticulture et l'agriculture	119 350,40	132 222,60	0,00
FA4 Coopérer et échanger pour renforcer les dynamiques locales	87,08	33 455,92	0,00
FA5 Animer le territoire et le projet LEADER	116 604,04	197 776,70	104 907,26
Montant FEADER des projets en cours de réalisation	325 886,66 €		
Solde FEADER sur l'ensemble des maquettes		1 206 691,84 €	
Montant soldé sur l'ensemble des maquettes			144 574,50 €

NB : Nous arrivons en fin de maquette financière sachant que nous attendons le résultat de l'appel d'offres de VNF concernant l'aménagement du canal du Midi des villages suivants : Alzonne, Puichéric, Saissac et Trèbes et que le dossier de la Mairie de Villarzel Cabardès doit être retravaillé puisque les travaux du musée seront financés sur le prochain programme 2028 – 2032 et qu'avec cette enveloppe 2023-2027, nous allons concentrer nos efforts sur le sentier de randonnée et le centre du village (Janvier 2027 ?).

Une fois ces dossiers présentés et selon le niveau de la maquette financière, nous réfléchirons ensemble à la marche à suivre sur la dizaine de dossiers en liste d'attente de financement.

AVIS COTEC : pas de remarques

5. Point sur les porteurs de projet rencontrés depuis le 23 juin 2026

Un tableau récapitulatif comprenant **13 projets** est remis aux membres du COPROG.

Les membres du comité de programmation ont fait part de leur intérêt pour les projets.

Juillet 2026 : point sur le programme LEADER 2027- 2032 avec le Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

RENCONTRE AVEC LES PRÉSIDENTS ET REPRÉSENTANTS DES GAL LEADER

21 juillet 2026

LEADER : une démarche reconnue et ancrée dans les territoires

Un levier important du développement rural :

- ✓ 308 territoires engagés dans la programmation 2023-2027 ;
- ✓ environ 80 % du territoire national couvert ;
- ✓ près de 28 millions d'habitants concernés ;
- ✓ 502 M€ de crédits européens FEADER mobilisés.

LEADER repose sur une approche :

- ✓ ascendante ;
- ✓ partenariale ;
- ✓ fondée sur l'implication des acteurs locaux.
- ✓ cette démarche constitue un levier important de développement et d'innovation pour les territoires ruraux.

La prochaine programmation : des fondamentaux maintenus

Un cadre européen encore en construction

Dans le cadre des discussions sur le futur cadre financier pluriannuel post-2027, les évolutions proposées par la Commission européenne pour les instruments dédiés au développement rural font l'objet d'un suivi attentif.

Le projet de règlement relatif à la PAC prévoit, à ce stade, de **maintenir les fondamentaux de l'approche LEADER** (article 18).

L'approche fondée sur le développement local et l'implication des acteurs des territoires demeure ainsi reconnue dans les propositions en discussion. La Commission réitère son attachement au programme LEADER.

Les modalités de mise en œuvre de LEADER dans la prochaine programmation restent toutefois à définir, notamment s'agissant :

- ✓ du périmètre des territoires concernés : l'obligation de mise en œuvre de LEADER serait ciblée a minima sur les zones défavorisées, la définition de ces zones relevant des États membres ;
- ✓ des modalités de financement : les textes en discussion ne prévoient pas, à ce stade, de niveau minimal dédié comparable à la programmation actuelle, bien qu'il soit inscrit un objectif minimal de dépenses en zone rurale ;
- ✓ de l'articulation avec les autres instruments en faveur du développement rural.

L'expertise des Régions et des GAL : un atout essentiel pour la prochaine programmation

Une mise en œuvre fondée sur l'expérience des autorités de gestion régionales

Dans la programmation actuelle de la PAC, la mise en œuvre de LEADER relève de la compétence des Régions, en tant qu'autorités de gestion de certaines mesures du FEADER.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

La préparation de la prochaine programmation devra permettre de tirer parti :

- ✓ de l'expérience des autorités de gestion ;
- ✓ de l'expertise des GAL ;
- ✓ des enseignements de la programmation actuelle ;
- ✓ des réalités et besoins des territoires.

Simplifier la mise en œuvre : un objectif partagé

Une attente exprimée par les élus et les acteurs de LEADER.

La simplification constitue un enjeu important pour :

- ✓ les porteurs de projets ;
- ✓ les GAL ;
- ✓ les autorités de gestion.

Le projet de règlement européen ouvre des pistes en ce sens, notamment à travers le recours aux options de coûts simplifiés.

Ces outils sont susceptibles de contribuer à alléger la charge administrative et à simplifier la mise en œuvre des projets.

Septembre 2026 : Point sur le programme LEADER 2027- 2032 avec LEADER FRANCE

Contexte général : vers la programmation post-27

- La Commission européenne a présenté ses premières propositions le 16 juillet 2025 dans le cadre du futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034.
- Objectif : simplifier et regrouper les politiques européennes au sein de Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR)
- Ces plans intègrent désormais : PAC, politique de cohésion, pêche, affaires maritimes et politiques sociales.
- Les plans de partenariat nationaux et régionaux sont établis au niveau de chaque Etat membre et sont validés par la Commission Européenne. Chaque PPNR présente des volets fixes et des volets adaptables aux réalités nationales.



Avancements depuis le dernier interGAL

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire a organisé un webinaire en juillet 2026 afin de répondre aux GAL ayant sollicité Madame Genevard, ministre.
- ELARD, fédération européenne des GAL, réunissant les fédérations nationales, a proposé une étude juridique des propositions réalisées par le Parlement européen.
- ELARD propose un nouveau plaidoyer à destination des parlementaires européens. Leader France doit traduire les éléments, les réadapter à la situation française et les intégrer dans son plaidoyer.



Plaidoyer de Leader France

- Suite aux nouveaux éléments partagés par ELARD, Leader France prévoit de nouveaux courriers et de nouveaux supports à destination des parlementaires européens, afin d'adapter les messages portés aux propositions réalisées par le Parlement Européen.
- Suite au webinaire réalisé par le cabinet de Mme. Annie Genevard, ministre, il est proposé que Leader France intègre les échanges avec le Ministère sur le sujet de la place du développement rural.
- Des outils de plaidoyer à destination des Autorités de Gestion Déléguée sont en cours de développement et seront présentés lors du Congrès National des GAL.



Les membres du COTEC / COPROG prennent acte des différents points concernant le programme LEADER 2027- 2032 et n'ont pas d'autres questions.

Prochaine rencontre :

Remise des dossiers :	Avant le 24 novembre 2026
COTEC (Techniciens) :	Mardi 01 décembre 2026
COPROG :	Mardi 08 décembre 2026
Chambre de Commerce de l'Aude à Carcassonne	

Fin de la séance à 16h30

Tamara RIVEL
Présidente du Pays Carcassonnais